Nations Unies S/PV.3964



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

3964e séance

Mardi 12 janvier 1999, à 12 h 50

New York

Président :	M. Amorim	(Brésil)
Membres :	Argentine	Mme Ramírez
	Bahreïn	M. Buallay
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Doutriaux
	Gabon	M. Eboumy
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Rastam
	Namibie	M. Theron
	Pays-Bas	M. Van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Troisième rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (S/1998/1176)

Rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (S/1999/20)

99-85010 (F)

La séance est ouverte à 12 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Troisième rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (S/1998/1176)

Rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (S/1999/20)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Sierra Leone et du Togo des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Dabor (Sierra Leone) prend place à la table du Conseil; M. Kpotsra (Togo) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du troisième rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone, qui fait l'objet du document S/1998/1176, et du rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone, qui fait l'objet du document S/1999/20.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1999/26, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/1999/17, où figure une lettre datée du 6 janvier 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Libéria auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/1999/18, où figure une lettre datée du 7 janvier 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1999/26) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1220 (1999).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 12 h 55.